L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 22 NOVEMBRE 1879.

OFFICIEL.

AVIS AUX VOTANTS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau du Secrétaire d'Etat,

(Bureau, rubrique officielle, rue Royale, au rez-de-chaussée),

Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants, institué par l'Ordonnance, qui suit, ouvrira JEUDI, 25 courant, à la salle No 27 Carondelet, rue du Conseil, entre la rue Lafayette, et une rue, ouverte le 24 novembre, les jours ouvrables et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre en état ceux qui ne sont pas fait enregistrer en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'inscrire leurs papiers réguliers, vu le grand nombre de demandes pour des duplicatas d'enregistrement, les citoyens sont instamment priés à rechercher avec zèle, longs papiers d'enregistrement, avant de demander des duplicatas.

Le bureau est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.

CHAS CÔVANAC,
Secrétaire d'Etat.

20 oct.—au 24nov Position d'Ordre

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur,
Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, R. A. Burke, H. N. Ogden, R. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Busth, R. F. Jones, R. W. Ogden, John Mallory, Don Caffery, R. C. Richardson, J. C. Menoure, T. S. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Rosson, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Beauregard, Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkins, Linghan, F. R. Tétard, Hon. J. H. Ashton, Hon. B. W. Robertson, Hon. J. B. Elam.

Les assemblées auront lieu comme suit:

Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Mardi, 25 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Lafayette.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodaux.
Le Mardi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mercredi, 3 novembre—Gonzales.
Le Jeudi, 4 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Bayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe à la Hache.
Le Jeudi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.

ALFRED VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat de Louisiane.

O. M. THOMSON, Secrétaire. 15 oct.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a déclaré qu'ensuite après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un bulletin imprimé ou écrit ou en partie imprimé et en partie écrit, portant les mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution", ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus désignés, il sera élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes, Public d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs en paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi représentés dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptist—un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses St Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Iberie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Baton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Baton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, Desoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Wilkinson et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.

Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse Desoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Jacques, un représentant.
La paroisse Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, un représentant.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Orléans, un représentant.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse St Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Marie, un représentant.
La paroisse St Martin, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Wilkinson, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Le district fédéral, composé des paroisses Jackson, Wilkinson, Wilkinson et Caldwell, formant le quatrième district.

Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.

Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.

Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.

Les paroisses Concordia et Tensas, formant le huitième district.

Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le neuvième district.

Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.

Les paroisses Jefferson et Rivière Rouge, formant le dixième district.

Les paroisses Rapides et Sabine, formant le onzième district.

Les paroisses Natchitoches et Iberie, formant le douzième district.

Les paroisses Natchitoches et Iberie, formant le douzième district.

Les paroisses Caddo, Bienville et Claiborne, formant le treizième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le quatorzième district.

Les paroisses Bienville et Bossier, formant le quinzième district.

Les paroisses Bienville et Bossier, formant le seizième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le dix-septième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le dix-huitième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le dix-neuvième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le vingtième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le vingt-unième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le vingt-deuxième district.

Les paroisses Caddo et Bienville, formant le vingt-troisième district.

Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.

Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.

Les paroisses Lafayette, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque district sénatorial par le peuple, le décennie suivant, deux sénateurs et deux représentants, qui seront appelés (le premier d'Orléans excepté) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans excepté) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de deux ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qui y ont a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avoué de district, trois juges pour siéger en cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des deux cours de cité, un greffier pour la cour de district criminelle, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un assesseur des allocations, un commissaire des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre ans par les électeurs ayant légalement titre à voter dans la paroisse d'Orléans.

Lesquels des paroisses, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus mentionnées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'époque ci-dessus pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur un bulletin, ces mots: "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots: "Against ordinance relative to State Debt" ou dans le cas où la majorité des bulletins aient déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite ordonnance formant partie de la constitution seront adoptés par le peuple, si celle-ci est ratifiée; dans le cas où la majorité des bulletins déposés portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et la dite article ne formeront point partie de la constitution.

Et attendu que le Lieutenant-Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur actuel, en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie le présente proclamation, ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans les endroits qui seront désignés par les autorités légales de chaque localité, DÉCRÈTE ordonnant que ladite élection, A. D. 1879, ou jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution ci-dessus à ratifications, pour l'élection des officiers ci-dessus mentionnés, pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance adoptée par la convention constitutionnelle au sujet de la dette de l'Etat. J'ordonne que les ordonnances ci-dessus soient publiées, enregistrées de votes dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre que les présentes aux différents shérifs de l'Etat à transmettre en leurs mains ou dans forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 20e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution nommée au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 20e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:

LOUIS A. WILTZ,

OSCAR ARROYO,
Assistant Secrétaire d'Etat.

20 août—41 mas. 2c 2 déc.

BODLEY BROTHERS

OFFRENT l'assortiment le plus complet de wagons à ressorts, charrettes à essieux à 2 et 4 siéges, charrettes à bagages, charrettes pour lait, charrettes à ridelles, charrettes à ordures, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, chaises à bonne de famille à 4 et 6 siéges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, fiacres, pianos, bateaux, cuillères de chevaux, harnais, selles, brides, couvertures, colliers, mouvoyes. Nous appelons l'attention sur nos chaises durcis, nos moyeux frappés à froid et tous les ferments qui entrent dans la construction des wagons, les cas sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. Nous ne faisons que des marchandises pour les bonnes ouvrières. Nous garantissons tout, au contraire, nous remplacerons et répondrons pour les bons demandes.

Magasins 157 et 159 rue Union,
2 mai—1 an

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
DE
TRANSBORDEMENT
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE

Les Bateaux-Poste réguliers de cette ligne partiront régulièrement de New-York pour le Havre, le jeudi de chaque semaine, à midi, savoir:

VILLE DE PARIS, Trouvel, mercredi, 26 novembre.
LABRADOR, Sauvaire, samedi, 10 décembre.
LA NORMANDIE, Le Roux, mercredi, 24 décembre.

Prix du passage pour le Havre, fixé:

Première Cabine $100
Deuxième Cabine (pas complète) ..... $ 75
Entrepont (pas avec mouvement supérieur, complètement vitré, fumoir et cabinets) ..... $ 50

Fret, 40 cents par pied cube.

Passage—Cabine $40
Cette ligne prend 25 pieds de fret, donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MORLIGNE,
Gérant—1an Rue Canonnière No 61.

For New York direct.
Greenwell Line.

This line is composed of the following steamers
NEW ORLEANS, SCHIEDAM,
HUDSON, LOUISIANA,
Steamship

NEW ORLEANS
Capt. T. P. C. Halsey,
will leave her wharf, foot of Louisiana street,
Wednesday, Nov. 26th, at 5 P. M.
Insurance on cargo by this line 1½ per cent.
Cabin Passage $40
Steerage $20
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.
For freight or passage apply to
D. B. MORLAND, Agent.
COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
FACTORS & TRADERS.
37 - - RUE CARONDELET - - 37
CAPITAL PAYÉ - - $1,000,000.
ED. A. PALFERY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Risques des polices couvrant les risques de feu des rivières et de mer sont tous les plus bas.
—ADMINISTRATEURS—
John I. Noble, R. F. Robinson,
John Chaffe, Wm. C. Black,
Richard Milliken, John Chaffe,
J. I. Warren, L. C. Jurey,
Saml. Friedlander, Wm. Hartwell,
A. A. Yates, O. J. Leede,
R. M. Walmsley, A. T. Janin,
A. H. May, Jos. Rehling,
T. Lyle Lyons, A. M. Eustham,
Samuel H. Boyd, Henry Abraham,
Joseph McElroy, Louis Bush,
Wm. J. Behan, A. Brittin,
G. W. Sentell.
Sept—1an
FRITZ JAHNCKE,
969 et 970....BELORD....968 et 970
Fabricant de la pipe artésienne connue sous le nom de
SCHELLHASSE PATENT
FAVERSHEET,
Manufacturé de diverses dimensions, de Corbeille, Nord, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 142 Montmagny A. Trahant Passage seront promptement exécutés.

VAPEURS.

Pour Bâton-Rouge.
Passagers et fret à bas prix.
BATON-ROUGE.
RAQUEBOT ainsi-bâtiment
RAQUEBOT ainsi-bâtiment, Capitaine de la côte et Bâton Rouge, part tous les LUNDIS à 5 heures du soir et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin.
Pour Bâton-Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville, et tous les débarcadères de la côte. Les meilleurs arrangements pour passagers.
ST. JOHN.
J. P. McELROY, Capitaine.
Partira comme dessus régulièrement le côté tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à
T. O. MELLON,
9 sept—3m 16 rue Nouvelle.

Pour Bâton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les débarcadères de la côte.
ST. JOHN.
J. P. McELROY, Capitaine.
Partira comme dessus régulièrement le côté tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à
T. O. MELLON,
9 sept—3m 16 rue Nouvelle.

Pour Bâton-Rouge et Donaldsonville.
HENRY PETTS,
Capitaine JOS. F. AUCOIN, Capitaine.
M. H. LANDRY, Clerque.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures du matin, JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Départ de Donaldsonville, tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES.
Fret pris pour la haute Lafourche avec privilège de le transborder.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET.
Bâton-Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, P. C. Vacherie, Donaldsonville, Gonzales, Sorrento, Paulina, Ascension, Plaquemine, Bayou Goula, Bâton-Rouge